

EMPLACEMENT DE L'ÉGLISE ST AMAND DE JUPILLE SUR MEUSE

Rue En Mi la Ville 24

ALTITUDE : 70mètres.

La Meuse s'écoule d'ouest en est à 385 mètres .

Latitude : 50° 38' 50,26 » N

Longitude : 5° 37' 58,10 » O

LA PAROISSE PRIMITIVE

La paroisse primitive de Jupille englobe des villages peu importants à l'époque, des hameaux isolés ou à l'époque, des hameaux isolés ou des tenanciers exploitent les terres du domaine carolingien.

En faisaient partie les localités suivantes :

Amercoeur,

Beaufays,

Bellaire,

Beyne ,

Bressoux,

Chaufontaine,

Chênée,

Embourg,

Fléron,

Forêt,

Gomzé,

Grivegnée,

Jupille,

Londoiz,

Magnée,

Queue-du-bois,

Retinne,

Romsée,

Saive,

Souverain –Wandre,

Vaux –sous- Chèvremont ,

Le chroniqueur Jean d'OUTREMEUSE, l'église de Jupille aurait été construite en 625 et dédiée à ST AMAND par ST REMACLE .

Le fait qu'AMAND ait survécu une huitaine d'années à REMACLE suffit pour démentir cette affirmation. On peut situer l'édification du sanctuaire entre la fin du VII° siècle et le début du VIII°siècle.

En juillet1226, l'empereur germain Frédérique II...

....confirment et augmentent cette donation. La dédicace de notre église se situe entre 679(mort de saint Amand) et 869, date extême de la donation de LOTHAIRE.

A partir du XII° siècle, la paroisse primitive subit des changements. La situation favorable de quelques hameaux leur vaut un accroissement de population , ils deviennent peu à peu des localités en expansion.

Pour remédier aux difficultés de communications entre ces agglomérations et l'Eglise mère, les habitants construisent localement de petits oratoires mais continuent du centre religieux primitif ou se déroulent baptêmes, mariages, enterrements et inhumations. Une modification des règles paroissiales permet la désignation dans les hameaux d'un vicaire qui obtient les droits d'un curé. Subsistent le paiement d'un cens et l'assistance obligatoire à certains offices de fêtes religieuses.

Dès lors les chapelles et oratoires acquièrent une certaine indépendance, par exemple à Chênée une église touche les dîmes de 24 manses. Le 1° septembre 1279, la chapelle de Saive devient indépendante : Saive détachée du domaine de Jupille au XIII° siècle, devient un franc-allevu . Vers la même époque, apparait la chapelle de Grivegnée.

Au XIV° siècle, Saint –Remacle devient le siège d'une paroisse.

Vers 1558, la paroisse de Jupille comprend encore la section de Souverain –Wandre qui sera érigée en paroisse autonome au XVIII° siècle. Celle de Bellaire, dont la chapelle Notre-Dame est construite au XVII° siècle, devient paroisse en 1834 ; celle de Bois-de-Breux est érigée en paroisse de l'Immaculée Conception en 1840.

Aux XVIII^e siècle et XIX^e siècles, les localités de l'ancienne paroisse jupilloise acquièrent leur indépendance par rapport à l'église mère.

En 1742, la chapelle paroissiale de Forêt donne naissance à la chapelle de Prayon ;

En 1753, Embourg ;

En 1803, Grivegnée et Beyne font partie de Fléron ;

En 1833, Queue-du-Bois ;

En 1837, Vaux-sous Chèvremont ;

En 1838, Chaudfontaine ;

A XIX^e siècle, Beaufays, Magnée, Romsée ;

En 1845, Retinne ;

En 1862, Gomzé-andoumont ;

En 1875, Embourg ;

En 1894, Bressoux ;

En 1902, Les Fonds-de-Forêt ;

Le 26 juin 1954, le quartier des Bruyères devient la paroisse Saint-Joseph.

Malgré ces diminutions, le domaine ecclésiastique de Jupille demeure considérable .Il continue à appartenir aux empereurs germaniques et dépendre du fisc.

En 1808, l'Empereur Henri II fait donation du domaine de Jupille à l'évêque Heimon de Verdun.

La distance séparant Jupille de ses nouveaux propriétaires n'est pas sans leur créer des problèmes, notamment l'avidité des seigneurs voisins souhaitant s'en agrandir ; la présence de ce beau domaine au seuil de leur cité épiscopale tente aussi ses Evêques .

L'accord de 1266 entre Verdun et Liège cède Jupille à la Principauté, moyennant une rente annuelle de 100 marcs liégeois.

En 1297, le fermage se transforme en vente et moyennant 3300 livres-petits-tournois, le Chapitre de Saint-Lambert devient propriétaire de la seigneurie de Jupille dont le territoire restera intact jusqu'à la fin de l'Ancien Régime.

Texte venant du livre JUPILLE D'HIER A AUJOURD'HUI ;

Par MARTHE HERMESSE et IDA DETILLEUX.